

RAPPEL DE PRODUIT

RACLETTE AU MORBIER

Sans marque

Alimentation / Lait et produits laitiers

Raclette au morbier

Marque : **Sans marque**

Modèle ou référence : **Raclette au morbier**

- **Lot P50020103 Date limite de consommation entre le 17/01/2025 et le 16/02/2025**

Conditionnements : Film alimentaire

Date de commercialisation : 06/01/2025

Date de fin de commercialisation : 16/02/2025

Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**

Marque de salubrité : PERRIN VERMOT

Zone géographique de vente : France entière

Distributeurs : **Produit distribué dans les enseignes**

GRAND FRAIS, FRESH, Mon Marché (vente en ligne).



Publication du : 21/02/2025

Motif du rappel : Suspicion de présence d'Escherichia Coli STEC.

Risques encourus : Escherichia coli shiga toxigène (STEC).

Conduite à tenir : **Ne plus consommer, Détruire le produit.**

Préconisation sanitaire :

Les Escherichia coli shiga toxigène (STEC) peuvent entraîner dans la semaine qui suit la consommation de produits contaminés, des diarrhées parfois sanglantes, des douleurs abdominales et des vomissements, accompagnés ou non de fièvre. Ces symptômes peuvent être suivis (5 à 8% des cas) de complications rénales sévères, principalement chez les enfants. Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient ce type de symptômes sont invitées à consulter sans délai leur médecin traitant en lui signalant cette consommation ainsi que le lieu et la date d'achat. En l'absence de symptôme dans les 15 jours après la consommation des produits concernés, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin. D'une façon générale, les autorités sanitaires rappellent que par précaution pour les populations plus sensibles comme les enfants, les personnes âgées ou immunodéprimées, les femmes enceintes, il est recommandé de cuire à cœur (70°C) les viandes hachées et les produits à base de viande hachée. Il faut également éviter la consommation de lait cru et de produits au lait cru. Il faut préférer les fromages à pâte pressée cuite (type Emmental, Comté, etc.), les fromages fondus à tartiner et les fromages au lait pasteurisé. Il faut éviter également la consommation de produits crus ou insuffisamment cuits à base de farine (pâtes à cookies, pâtes à pizza ...). Les végétaux devraient être lavés soigneusement ou épluchés ou cuits avant d'être consommés.

Modalités de compensation : Remboursement.

Date de fin de la procédure de rappel : 07/03/2025

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux

